

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS EN SITE CLASSÉ

Dans un site classé, les éléments caractéristiques du paysage et du bâti doivent être conservés, la singularité de ce territoire justifiant des procédures d'autorisation exceptionnelles. Le classement au titre des sites implique un examen de tout ce qui a des répercussions visuelles directes ou indirectes sur le site. C'est pourquoi de nombreux travaux sont soumis à autorisation en site classé, dès lors qu'ils modifient l'état ou l'aspect des lieux.

Les usages

La pratique de la chasse et de la pêche n'est pas concernée par les dispositions découlant du classement. Il en est de même pour la pratique des activités ludiques ou sportives, dès lors qu'il n'y a pas d'aménagements associés.

Les travaux exemptés d'autorisation

L'entretien courant, comme par exemple :

- La réfection de clôtures herbagères
- L'entretien des haies, la plupart des éclaircies forestières, ...
- L'entretien normal du bâti
- La gestion des chemins ou pistes existants, ...

Les travaux soumis à autorisation

Ces autorisations peuvent être données après examen au cas par cas :

- soit par le Préfet du département (ensemble des travaux soumis à déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme, mobilier urbain, clôture, démolition de murets, etc.)
- soit par le Ministre chargé de l'Environnement pour les plus importants (permis de démolir, permis de construire, permis d'aménager, défrichement, etc.)

Les enseignes sont soumises à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

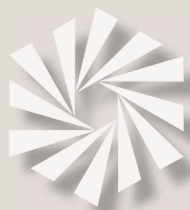
En pratique, la démarche

Les travaux soumis-ils au Code de l'urbanisme ?		OUI	Dossier classique à déposer à la mairie soumis à un délai d'instruction adapté
		NON	Dossier à déposer auprès de la DREAL

Dans tous les cas, il est indispensable de s'adresser en mairie, à la DREAL ou à l'Architecte des Bâtiments de France, préalablement à tout projet de travaux.

Aménagements et installations strictement interdits

- le camping-caravaning
- les nouvelles lignes aériennes (électriques ou téléphoniques)
- toute publicité



PROJET DE SITE CLASSÉ

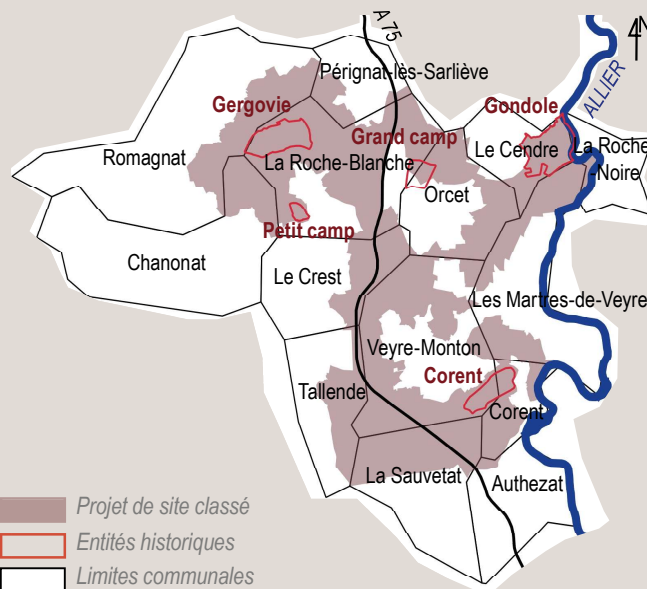
Plateau de Gergovie
et sites arvernes

5 sites historiques

14 communes

4 150 hectares

Le lieu de la bataille de Gergovie



- Projet de site classé
- Entités historiques
- Limites communales

Contacts

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Tel : 04 73 43 15 19

E-mail : sa.map.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/

2019



PROJET DE SITE CLASSÉ

PLATEAU DE GERGOVIE
ET SITES ARVERNES



CORENT



GONDOLÉ



GRAND CAMP DE CÉSAR



PETIT CAMP DE CÉSAR



PREFET
DU PUY-DE-DÔME

Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

POURQUOI UN SITE CLASSÉ ?

Le territoire au Sud de la métropole clermontoise recèle un patrimoine historique et paysager d'exception. À l'origine, la Communauté de communes Gergovie Val d'Allier souhaitait réaliser une Opération Grand Site sur le plateau de Gergovie et le classement du site était une condition préalable au lancement de la démarche. C'est pourquoi, depuis 2008, le projet mobilise de nombreux acteurs avec l'objectif de protéger et valoriser les trésors archéologiques situés dans un environnement de très grande qualité.

La concentration des éléments historiques, regroupant trois oppida gaulois (villes celtes fortifiées) et les deux camps de César associés à la bataille de Gergovie, est remarquable au niveau européen. D'un point de vue paysager, les belvédères de Gergovie et Corent permettent d'embrasser toute la zone et de mieux en apprécier l'histoire. Tous ces éléments justifient une mesure de protection à la hauteur des enjeux d'envergure nationale, reconnaissant le caractère exceptionnel de ce territoire.

À l'instar des sites déjà classés sur lesquels les activités humaines perdurent et contribuent largement à la qualité des paysages, le site du plateau Gergovie et des sites arvernes a vocation à être habité et à évoluer. Des orientations de gestion seront développées et permettront de respecter l'esprit des lieux et d'atteindre les objectifs que l'on se fixe pour transmettre ce patrimoine aux générations futures. Cette dynamique partagée garantira également un cadre de vie remarquable aux portes de la métropole et sera un levier important pour le développement touristique.

QUELLE EST LA PROCÉDURE ?

	Instruction locale	Instruction centrale
2017	Étude préalable et constitution du rapport : DREAL	Avis de la «Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages»
2018 2019	Concertation locale et consultation des conseils municipaux	
juin 2019	Enquête publique avec publicité	Consultation du Conseil d'État et classement par décret
sept. 2019	Avis de la «Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites»	
	Transmission au ministre chargé des sites pour instruction centrale	

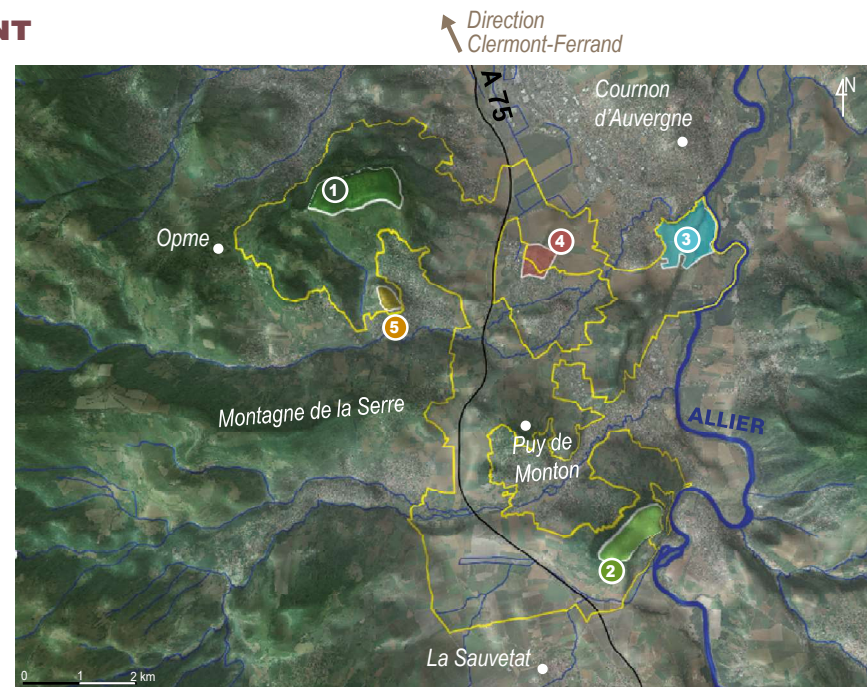
fin 2019

2020

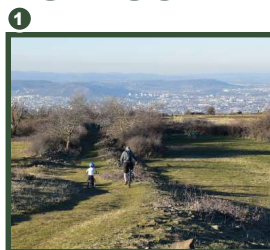
L'enquête publique est programmée en juin 2019 et la fin de l'instruction locale à l'automne 2019.

PROJET DE CLASSEMENT UN TERRITOIRE

- 2 Entités historiques
- Projet de site classé
- Autoroute
- Rivières



1 GERGOVIE



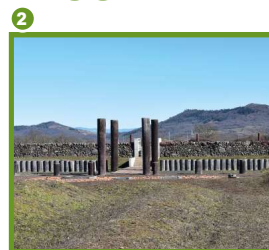
Belvédère à 360°

Le plateau de Gergovie offre des vues exceptionnelles sur la plupart des entités paysagères du département.

Place militaire

L'oppidum s'est probablement développé plus tardivement que ses voisins, avec un rôle militaire de premier plan.

2 CORENT



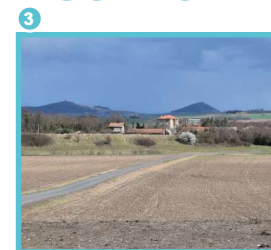
Plateau basaltique

Ce belvédère a une place privilégiée entre le Val d'Allier et les reliefs de la Montagne de la Serre et de Gergovie.

Capitale des arvernes

Les découvertes archéologiques laissent penser que Corent était la capitale du peuple arverne vers 120 av. J.-C.

3 GONDOLE



Plaine alluviale - Allier

Située en plaine, cette zone agricole bordée par l'Auzon et l'Allier, offre des vues jusqu'aux plateaux de Corent et Gergovie.

Place commerciale

L'oppidum bénéficiait de défenses naturelles, complétées par un rempart de 600m de long. Son accès privilégié à l'Allier en faisait une place commerciale.

4 GRAND CAMP DE CÉSAR



Serre d'Orcet

Situé face au plateau de Gergovie, le grand camp bénéficie d'un léger relief lui permettant une vue dégagée sur les zones alentours.

Base de César

Les fouilles ont permis d'identifier les limites du camp et les réseaux de fossés permettant de le relier au petit camp.

5 PETIT CAMP DE CÉSAR



Colline calcaire

Ce promontoire est à proximité du plateau de Gergovie et domine la vallée de l'Auzon. Il offre des vues sur les quatre autres entités historiques.

Camp avancé de César

Occupée par des troupes gauloises, cette colline a été prise par Jules César. La bataille de Gergovie fut lancée depuis cet avant-poste fortifié.